

**Lotissement de la Boulaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de l'élaboration du projet du Lotissement de la Boulaire, le Conseil avait souhaité que les terrains alentours sis en Zone NC soient conservés pour préserver des espaces verts. Les observations de la DDE quant à l'impossibilité d'inclure des terrains de zone NC dans un lotissement nécessitent que la Commune, si elle entend préserver ces espaces verts, trouve un accord avec le lotisseur.

Le Conseil pense que ces terrains pourront, après aménagement en espaces verts par le lotisseur, être recédés à la Commune.

**collecte des Ordures ménagères.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son projet d'écrire à Madame la Présidente de la Communauté de Communes à propos de la fréquence du ramassage des Ordures Ménagères. En effet, le Conseil n'approuve pas que les passages dans les villages soient plus fréquents, alors que les usagers ont fait l'acquisition de grands containers et s'appliquent à effectuer un tri sélectif (Eco-point).

L'augmentation du coût qui en résultera fait craindre au Conseil une insatisfaction des usagers et leur démobilisation quant au tri sélectif

**Nom de rues :**

**. Lotissement de la Boulaire:** le conseil choisit " rue de la Prée "

**. Lotissement du Pin :** le conseil choisit " rue la Landa " et " rue du Chiloup ".

La séance a été levée à 23 heures trente . .

ont signé les membres présents.

